

**Département de la Creuse**  
Arrondissement de Guéret  
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUÉ

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 DECEMBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Balouë, se sont réunis à 20h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du sept décembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents**

- Mme France Muriel BLANCHE
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LE ROUX
- M. Franck MARTIN

Mme Carine TOURTEAU, secrétaire de mairie

**Membre absent, excusé et représenté**

M. PASDELOU a donné procuration à M. BONNEFONT.

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.  
Mme la Maire constate que le quorum est atteint.  
La séance démarre à 20h20.

M. Jean-Marie BONNEFONT est nommé secrétaire de séance.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

---

1. Captage de la Deunière : demande d'intervention auprès de DUPRÉ ASSAINISSEMENT et chemin d'accès à renforcer
2. Appartement mairie : tubage et remise en état du conduit de cheminée
3. Terrain assainissement : rendez-vous avec le géomètre
4. Organisation de la distribution du panier des aînés
5. Commission informatique et procédure de gestion des fichiers, des vidéos, diffusion publique des conseils, espace de travail collaboratif
6. Éoliennes : compte rendu de la visite de chantier du 3 décembre 2020 et haut débit
7. Secrétariat : départ de l'agente administrative titulaire / création de poste
8. Comptabilité : fermeture comptable au 9 décembre 2020
9. Panneaux photovoltaïques : refus de l'ABF
10. SISPEA : renseignement sur le réseau d'eau de 2019
11. Questions diverses

## **1. CAPTAGE DE LA DEUNIÈRE : DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DE DUPRÉ ASSAINISSEMENT ET CHEMIN D'ACCÈS À RENFORCER**

---

Mme la Maire informe le conseil d'un problème d'engorgement du trop-plein au niveau du captage de la Deunière survenu le 4 décembre 2020. L'eau « sale » du trop-plein se mélangeait à l'eau de la source du fait d'une canalisation de trop-plein bouchée.

L'agent technique, des conseillers et habitants ont tout d'abord purgé le trop-plein par eux-mêmes à l'aide d'une pompe et ont tenté de déboucher la canalisation d'évacuation. Mais malgré les efforts de tous, le tuyau restait bouché.

Mme la Maire a fait appel à l'entreprise « Dupré assainissement » qui est venue le mardi 8 décembre déposer une pompe thermique pour continuer à parer au plus urgent, et le mercredi 9 décembre pour déboucher la canalisation de trop-plein à l'aide d'une fusée. (coût de l'intervention 462,92 €).

Cela dit, la vétusté de la canalisation en fonte du trop-plein implique que le problème se reproduira à l'avenir. Des champignons de rouille se forment au niveau des jonctions du tuyau. Il faudra planifier une excavation et un remplacement de cette canalisation d'évacuation (incluant une bonne planification afin de limiter les désagréments pour les personnes exploitant les terrains alentour du captage).

Il est aussi discuté en conseil de la difficulté d'accès du captage lorsque les terrains sont trempés.

M. MARTIN nous informe que la chaussée provisoire utilisée pour les travaux sur le chantier des éoliennes E1 et E2 sera retirée. Il serait alors possible de récupérer le tout-venant pour l'utiliser afin de rendre l'accès au captage d'eau carrossable.

Il faudra voir avec l'ARS pour la création d'un passage carrossable qui ne soit pas au-dessus des canalisations.

## **2. APPARTEMENT MAIRIE : TUBAGE ET REMISE EN ÉTAT DU CONDUIT DE CHEMINÉE**

---

Mme la Maire informe le conseil que le conduit de cheminée présent au logement de la mairie présente des anomalies importantes, constatées lors du ramonage réglementaire (présence importante de suie et de gravats, gaine défectueuse et montée à l'envers, traces de départ de feu dans la cheminée, etc...).

Le tubage du conduit de cheminée est à reprendre. L'entreprise qui a fait le ramonage propose de faire une déclaration des anomalies et du sinistre afin d'obtenir une prise en compte partielle auprès de l'assurance, sur la base de deux devis à obtenir.

### **3. TERRAIN ASSAINISSEMENT : RENDEZ-VOUS AVEC LE GÉOMÈTRE**

---

Un rendez-vous est convenu le 14 décembre de 15h à 16h dans le cadre du bornage du terrain mis en vente à coté de la station d'épuration (parcelle 672). Pour rappel, les frais de bornage sont pris en charge par l'acheteur.

### **4. ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DU PANIER DES AÎNÉS**

---

Mme la Maire rappelle que la distribution des paniers aura le samedi 19 décembre au matin, rendez-vous est pris à 9h30 à la salle Aristide Carreau.

Pour information, il y a un souci avec les gâteaux creusois (périmés le 18 décembre). L'agente administrative demandera au fournisseur de remplacer ces éléments.

- MM. PASDELOU ET BONNEFONT : La Jaussée/Coculet/L'Age-Boireau
- Mmes. BLANCHE ET GOMES : Le Bourg/Le Peupion/Bel Air/Petit Josnon/Goux
- MM. LEROUX ET MARTIN : La Deunière/La Vaudelière/Maison Seule/Puyrageat/Les Razades

Pour rappel, nous avons 43 colis à distribuer aux aînés, plus les colis de remerciement. Les colis seront personnalisés (noms et prénoms).

### **5. COMMISSION INFORMATIQUE ET PROCÉDURE DE GESTION DES FICHIERS, DES VIDÉOS, DIFFUSION PUBLIQUE DES CONSEILS, ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF**

---

Mme la Maire informe le conseil que malgré l'attente des élus supplémentaires pour répartir le travail, il faut avancer sur les sujets informatiques.

Le premier point abordé est l'achat d'un nom de domaine (par exemple « lachapellebaloue.fr », et d'en déduire des adresses mél, un site web regroupant tous les contenus diffusables : infos et histoire de la commune, comptes rendus de conseil, chapelloises, arrêtés, liens utiles, etc...).

Le 2<sup>e</sup> point évoqué est la définition d'un espace de stockage en ligne pour les vidéos des conseils municipaux, ainsi que les archives et les fichiers des différents comités (suivi de l'eau, carnet sanitaire,...).

Le conseil est d'accord sur le principe.

M. BONNEFONT se propose de prendre la main sur ces points, dans la mesure où ils peuvent être traités à distance.

### **6. ÉOLIENNES : COMPTE RENDU DE LA VISITE DE CHANTIER DU 3 DÉCEMBRE 2020 ET HAUT DÉBIT**

---

Une visite du chantier des éoliennes a eu lieu le 3 décembre. MM. LEROUX, PASDELOU et MARTIN étaient présents. Les voies créées pour les travaux seront retirées une fois les éoliennes en fonction (et les routes remises en état).

Le chantier est en attente jusqu'à mars, puis les éoliennes seront montées en avril/mai 2021.

Le promoteur est en attente d'un raccordement haut débit pour la maintenance de ses équipements.

Patricia AUDOUX, Maire de Saint-Sébastien, a proposé une mise en contact avec M. DAULNY et Mme FAIVRE suite aux problèmes rencontrés par AVENTRON pour obtenir un devis d'Orange.

M. PASDELOU a mis en lien le responsable des travaux et Mme FAIVRE, responsable du numérique pour le département. Le sujet est à suivre.

Mme la Maire distribue une carte du tracé ENEDIS du raccordement électrique au parc éolien. Par ailleurs, les travaux d'enfouissement de cette ligne HTA induisent la mise en place d'une déviation à partir du 4 janvier 2021 pour 20 jours.

L'enfouissement est actuellement arrêté au niveau de l'entrée du domaine de Peyton.

Mme Blanche attire l'attention du conseil sur le fait que suite à ces travaux, le fossé en bordure de route n'existe plus ce qui peut poser des problèmes de ruissellement. L'agente administrative se chargera d'appeler M. Bernard MAILLOT (06.63.49.28.43), responsable des travaux effectués par Enedis pour s'assurer de la remise en état.

## **7. SECRÉTARIAT : DÉPART DE L'AGENTE ADMINISTRATIVE / CRÉATION DE POSTE**

---

Mme la Maire informe le conseil du départ de l'agente administrative titulaire le 14 décembre. Son solde de tout compte est déjà établi et transmis. Elle devrait être mutée officiellement dans le courant de la semaine prochaine.

Le contrat de la secrétaire remplaçante actuelle va être pérennisé, sous forme contractuelle (CDD), à raison de 18h par semaine (1 semaine à 20h, 1 semaine à 16h), à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021. En effet, le contrat de remplacement initié avec le centre de gestion continue du fait des contraintes légales de publications d'offres d'emploi.

Le conseil approuve la création de poste contractuel pour la nouvelle secrétaire à l'unanimité des membres présents.

## **8. COMPTABILITÉ : FERMETURE COMPTABLE AU 9 DÉCEMBRE 2020**

---

Mme la Maire informe le conseil de la prochaine délocalisation de la trésorerie de Dun-Le-Palestel vers la Souterraine.

La trésorerie a demandé d'arrêter tous les comptes au 9 décembre 2020 pour leur permettre le traitement jusqu'au 23 décembre, date de clôture des comptes à la trésorerie de Dun-Le-Palestel. La trésorerie de la Souterraine prendra le relais à partir du 6 janvier 2021.

Il est possible de mandater sur le budget 2020 jusqu'au 30 janvier 2021 environ.

Le conseil vote l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

Cela signifie que Mme le Maire est autorisée à engager des dépenses d'investissement sur le budget 2021 avant que celui-ci ne soit validé (sur le premier trimestre 2021), à hauteur de 25% du montant du budget d'investissement de l'année N-1. Le plafond est de 11 914,42 €.

Pour information, ce mandatement est obligatoire pour les chapitres 21 et 23.

Le conseil approuve le mandatement à l'unanimité.

Mme la Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer pour voter la révision des recettes communales pour 2021, et ce avant le 31 décembre 2020.

Cela concerne les impôts locaux, l'eau, la location de la salle polyvalente, etc.

Le conseil vote la révision des recettes communales pour 2021 :

- Location de la salle des fêtes (week end : 2 jours) :
  - o habitants : 100 € en été / 140 € en hiver (1<sup>er</sup> nov au 31 mars)
  - o externes : 140 € en été / 160 € en hiver
  - o associations : 60 € en été / 80 € en hiver
    - ➔ jour supplémentaire : 20 €

La caution de 100 € passe à 300 €.

La gratuité de la salle est consentie au comité des fêtes compte tenu du fait qu'il ne dispose d'aucun local fixe à l'année.

- Assainissement :
  - o terme fixe : 120 €, reste inchangé
  - o redevance sur la consommation : 0,46 € / m<sup>3</sup>, portée à 0,50 €
- Eau
  - o abonnement compteur : 50 €, reste inchangé
  - o prix au m<sup>3</sup> :
    - ➔ 1 € de 0 à 100m<sup>3</sup>, porté à 1,10 €
    - ➔ 0,80 € au-delà, porté à 0,90 €
  - o remplacement de compteur gelé : gratuit actuellement, porté à 70 €
  - o suppression de compteur : gratuit actuellement, reste inchangé
  - o ouverture d'abonnement : gratuit, reste inchangé
  - o nouveau branchement au réseau d'eau potable : pris en charge par la commune jusqu'à 100 €, ou à hauteur de 50 % du devis de raccordement au-delà de 100 €.

A noter qu'il sera important de communiquer clairement sur les augmentations et leurs raisons.

- Concession au cimetière : actuellement 15 € /m<sup>2</sup>, inchangé
- Concession d'une case au columbarium :
  - o 15 ans : 400 €, reste inchangé.
  - o 30 ans : 650 €, reste inchangé.
- Régie Photocopie :
  - o A4 N/B : 0,20€

- o A4 couleur : 0,50€
- o A3 N/B : 0,40€
- o A3 couleur : 1€

## **9. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : REFUS DE L'ABF**

Suite au dernier conseil et à l'envoi du courrier à l'ABF par Mme le Maire, l'ABF a opposé un refus en raison de la covisibilité avec l'église Notre Dame de Lorette, inscrite au patrimoine historique, photos à l'appui.

## **10. SISPEA : RENSEIGNEMENT SUR LE RÉSEAU D'EAU DE 2019**

Mme la Maire informe le conseil de l'obligation préfectorale de remplir les formulaires du site institutionnel SISPEA. Son rôle est de collecter les données de tous les réseaux d'eau potable communaux.

M. PASDELOU renseigne les informations dont il dispose. M. BONNEFONT et l'agente administrative se proposent de l'aider dans cette démarche.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

### **Clés :**

Pour information, les cadenas des réservoirs ont été changés, et tous les réservoirs sont ouvrables avec la même clé.

M. BONNEFONT changera le barillet de la porte de la mairie le samedi 12 décembre.

### **Transfert de pouvoir de police à la comcom :**

Mme la Maire a pris un arrêté portant opposition au transfert de police « spéciale » du Maire au président de l'EPCI.

### **Frelons asiatiques :**

Le nid de frelons identifié il y a quinze jours sur le terrain de M et Mme POITRENAUD est depuis tombé par terre.

### **Centenaire de Mme Jamet :**

M. JAMET a informé la mairie par écrit de son souhait de ne pas intervenir pour le centenaire de sa mère, ainsi que pour le colis de fin d'année qui lui était destiné.

### **Plaques émaillées - devis de M. WATINE :**

Les informations initiales données par la précédente agente administrative se sont avérées inexactes. En effet, M.WATINE a informé par courriel que la somme de 1500 € déjà perçue ne représentait qu'un acompte sur un devis global de 2640 € HT.

Mme la Maire a ensuite retrouvé le devis correspondant.

Ce devis du 28 novembre 2019 concernait la réalisation de deux plaques émaillées.

En raison des difficultés financières rencontrées, la mairie a envoyé un courrier à M. WATINE pour lui proposer de réduire le montant du devis à 1500 €. Nous sommes en attente de sa réponse.

#### **Lampadaires :**

M. BONNEFONT a répertorié les lampadaires défectueux sur la commune. Au total, il y a 8 lampadaires défectueux : 4 luminaires à sodium et 4 néons.

L'entreprise SPIE est habilitée à remplacer les luminaires. Un devis est à demander pour le remplacement des 8 luminaires. Mme la Maire s'en charge.

Pour information, les décorations de Noël ont été posées.

#### **Véhicule stationné sur la place Poitrenaud :**

Un courrier a été envoyé à M. GERNEZ concernant son camion qui est stationné sur un parking communal au même endroit depuis le 5 octobre 2020.

#### **Vœux du Maire :**

L'agente administrative nous informe que les vœux du Maire sont généralement annulés dans les communes environnantes. Mme la Maire propose de les remplacer par une carte à envoyer aux habitants.

#### **Courrier « radon » de la préfecture :**

La mairie a reçu un courrier de la préfecture concernant la gestion du risque « radon ». La Chapelle-Baloue est classée en zone 3. Les bâtiments publics et administratifs doivent être contrôlés.

Des coûts seront donc à prévoir pour ces analyses et les mesures correctives potentielles.

#### **Sinistre du toit de l'église :**

Des ardoises sont tombées du toit d'église. L'assureur nous demande de lui faire parvenir 2 devis pour la réfection du toit, bien qu'il n'y ait que peu de chances qu'il prenne en charge les travaux (pas de déclaration de catastrophe naturelle suite aux vents violents).

#### **Mise en accessibilité :**

Un courrier de la préfecture nous demandant un état de situation concernant la mise aux normes de l'accessibilité des locaux publics & commerces est parvenu en mairie. Mme la Maire indique que compte tenu de nos finances, elle a demandé une dérogation quant à l'obligation de se mettre en conformité avec la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **Contrat copieur :**

Suite à la décision prise lors du dernier conseil, le contrat pour le copieur a été signé ce jour.

#### **Chloration du réseau d'eau :**

Suite au signalement fait à l'ARS, de nouvelles mesures de chlore ont été effectuées au réservoir du bourg. Le niveau de chlore libre est aux alentours de

0,4 mg/L, ce qui est conforme. Les conseillers en charge du contrôle aquifère se réuniront samedi 12 décembre pour effectuer de nouveaux contrôles.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15.

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- le vendredi 15 janvier 2021
- le vendredi 19 février 2021

**Madame la Maire, Béatrice GOMES**

Le 15/12/2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.